

# BARÈME DE PARTICIPATION DES FAMILLES (TAUX D'EFFORT) PRESTATIONS ENFANCE, JEUNESSE-FAMILLE ET SPORT

APPLIQUÉ DEPUIS LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2019

PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT				TARIFS		
	Composition de la famille						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	Plancher	Plafond	Extérieur
Restauration scolaire	0,107%	0,097%	0,087%	0,078%	1,00€	7,26€	8,71€
Restauration scolaire PAI (55% du tarif normal)					0,55€	3,99€	4,79€
Garderie du matin	0,036%	0,032%	0,029%	0,026%	0,50€	2,05€	2,46€
Accueil du soir en maternelle	0,059%	0,053%	0,048%	0,043%	0,79€	3,28€	3,94€
Accueil du soir en élémentaire	0,047%	0,042%	0,038%	0,034%	0,64€	2,96€	3,55€
Accueil de loisirs mercredi matin (sans repas)	0,156%	0,140%	0,126%	0,113%	2,21€	10,10€	12,12€
Accueil de loisirs mercredi repas + après-midi (1)	0,267%	0,240%	0,216%	0,194%	3,78€	17,27€	20,72€
Accueil de loisirs mercredi repas + après-midi PAI (70% du tarif normal) (1)					2,65€	12,09€	14,51€
Accueil de loisirs journée mercredi et vacances	0,398%	0,358%	0,322%	0,290%	5,37€	26,84€	32,21€
Accueil de loisirs journée mercredi et vacances PAI (80% du tarif normal)					4,30€	21,47€	25,77€
Stage enfants élémentaire (sportif, de loisirs) – (tarif par jour)	0,489%	0,440%	0,396%	0,356%	6,00€	33,00€	39,60€
Stage enfants collèges – (tarif par jour)	0,656%	0,590%	0,531%	0,478%	8,00€	44,00€	52,80€
Séjours avec nuitée – (tarif par jour)	0,85%	0,77%	0,69%	0,62%	11,54€	57,70€	69,24€
École des Sports – inscription septembre	3,56%	3,20%	2,88%	2,592%	76,50€	230,00€	276,00€
École des Sports – inscription janvier (66% du tarif septembre)					51,00€	153,30€	184,00€
Stage ou activité encadré par un intervenant spécialisé (artistique, culturel, sportif...) <i>Tarif par personne et par séance (1/2 journée)</i>	0,128%	0,115%	0,103%	0,093%	1,70€	8,50€	10,20€
Stage de soutien scolaire <i>Tarif par personne et par séance (1/2 journée)</i>	0,09%	0,08%	0,072%	0,065%	1,20€	6,00€	7,20€
Atelier trimestriel avec intervenant spécialisé <i>Par participant mineur (2)</i>	1,04%	0,94%	0,85%	0,77%	14,15€	70,70€	84,90€
Atelier trimestriel avec intervenant spécialisé <i>Par participant majeur (2)</i>	1,37%	1,23%	1,107%	1,00%	18,45€	90,20€	108,30€

- ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement
  - PAI = Projet d'Accueil Individualisé
  - Les tarifs extérieurs sont appliqués aux familles non domiciliées à Meudon excepté pour les communes de Chaville, Sèvres et Ville d'Avray
  - Une pénalité de 50% en sus du tarif habituel, plafonnée au coût de revient de la prestation, est appliquée en cas de non réservation dans les délais
- (1) Sur dérogation  
(2) Les périodes trimestrielles sont définies chaque année en septembre en fonction des dates des vacances scolaires

Exemple :

**Calcul du tarif « restauration » pour une famille composée de deux adultes et un enfant.**

Revenu annuel de 44 400€, soit **3700€** de revenu mensuel x **0,107%** (taux d'effort) = **3,96€ pour un repas**

## TAUX D'EFFORT DE LA PETITE ENFANCE

APPLICABLE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

Structures d'accueil collectif	
1 enfant : 0,0615 %	2 enfants : 0,0512 %
3 enfants : 0,0410 %	4 à 7 enfants : 0,0307 %
Pour 8 enfants et plus : 0,0205 %	

Crèche familiale municipale	
1 enfant : 0,0512 %	2 enfants : 0,0410 %
3 à 5 enfants : 0,0307 %	6 enfants et plus : 0,0205 %

**Le tarif plancher correspond à un revenu de 711,62€ par mois (revenus de l'année 2020)**

**Le tarif plafond correspond à un revenu de 7868,92€ par mois \* (revenus de l'année 2020)**

\*(montant révisable chaque année)